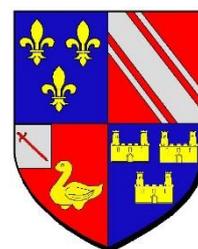


REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'AGNETZ



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
3 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 3 Juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mai deux mil vingt, s'est réuni dans la salle du Parc d'Agnetz sise 138 rue Gaston Paucellier, après convocation de Mme Stéphanie ANSART, Maire.

Etaient présents :

MMES. ANSART Stéphanie, JOLY CONDETTE Claire, CORBILLON Elisa (*Arrivée au point n°4 - 18h47*), BEAUFILS Audrey, MARESCHAL Marie-Françoise, DUCHESNE Brigitte, VERLAY-MAHIEUX Isabelle, BULTIES Catherine, HEBERT Valérie, LACROIX-DESESSART Béatrice, CARPENTIER Aurélie, FELI Christine

MM. ROUSSELLE Jean-Pierre, BERNADICOU Emmanuel, EVRARD Bruno, CARON Alain, VAILLANT Bastien, VINAND William, PILLON Thierry, DUSERRE Stéphane, TASSEL Nicolas, MENARD Benoît

Absent excusé :

- M. MASSE Daniel ayant donné pouvoir à MME LACROIX-DESESSART Béatrice

Les conditions de quorum étant réunies, la séance est ouverte.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 MAI 2020

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 Mai 2020 n'appelant aucune remarque,

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ

A L'UNANIMITÉ

- **DÉCIDE d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 Mai 2020**

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

VU les articles L2121-15 et L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ

A L'UNANIMITÉ

- **DESIGNE Catherine BULTIES, Secrétaire de séance.**

FINANCES

1 – VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2019

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le compte de gestion du budget communal 2019, celui-ci ayant été déclaré conforme par la Trésorerie de Clermont.

Le Conseil Municipal,

Considérant le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

- **DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2019

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame Stéphanie ANSART, Maire.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 477 461,25€

Recettes : 2 806 612,54 €

Excédent 2018 reporté : 250 800 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 124 283,89 €

Recettes : 1 234 193,14 €

Excédent 2018 reporté : 93 778,33 €

Restes à réaliser :

Section d'investissement :

Dépenses : 10 720 €

Recettes : 14 810 €

Par ailleurs, suite à la dissolution des syndicats de l'Arré et du SIVB, les résultats ont été reversés aux communes concernées. La part revenant à Agnetz représente un déficit de fonctionnement de 4 643,58 € et un excédent d'investissement de 9 457,78 €.

Le résultat final pour la Commune d'Agnetz apparaît donc comme suit :

Excédent global de fonctionnement : + 575 307,71 €

Excédent global d'investissement : + 213 145,36 €

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2019	2 477 461,25 €	3 057 412,54 €	579 951,29 €
	Résultat à affecter			579 951,29 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2019	1 124 283,89 €	1 327 971,47 €	203 687,58 €
	Solde global d'exécution			203 687,58 €
RESULTATS CUMULES 2019		3 612 465,14 €	4 400 194,01€	787 728,87 €

Conformément à la réglementation, Madame ANSART, Maire, ne prend pas part au vote et se retire.

Le Conseil Municipal,

Considérant la présentation faite en séance,

Considérant l'avis de la Commission des Finances en date du 3 Juin 2020,

Sous la présidence de M. Jean Pierre ROUSSELLE, adjoint au Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

- **DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2019 ci-après annexée,**
- **ARRETE les résultats définitifs tels que présentés**

3 – AFFECTATION DU RESULTAT 2019

(Arrivée de MME Elisa CORBILLON à 18h47)

Madame le Maire expose qu'en application de l'article 9 de la Loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 et après avoir approuvé le Compte administratif 2019 (C.A.2019), le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat 2019, sur la reprise de l'excédent en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,

Considérant :

- Que la section de Fonctionnement du C.A. 2019 fait apparaître un excédent global de **575 307,71 €**
- Que la section d'Investissement fait apparaître un solde d'exécution global de **213 145,36 €**

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

- **DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :**
 - o **Affectation du résultat au compte 1068 = 413 956,84 €**
 - o **Report en ligne 002 Recettes de Fonctionnement = 161 680,87 €**
 - o **Report en ligne 001 Recette du solde d'exécution d'Investissement = 213 145,36 €**
- **DECIDE de reprendre le résultat affecté susvisé au Budget Supplémentaire 2020**

4 – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Suite à la réunion de la Commission des Finances et des débats d'orientations budgétaires, il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget supplémentaire 2020 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	Recettes
C/011 : + 65 850,87 €	C/077 : + 6000 €
C/012 : + 95 000 €	
C/65 : + 1500 €	R002 : 161 680,87 €
C/67 : + 5000 €	
C/042 : + 330 €	
167 680,87 €	167 680,87 €

Section d'investissement :

Dépenses	Recettes
C/020 : + 10 000 €	C/01068 : + 413 626,84 €
C/021 : + 557 102,20 €	C/040 : + 330 €
C/10 : + 20 000 €	R001 : + 213 145,36 €
C/16 : + 40 000 €	
627 102,20 €	627 102,20 €

Les affectations de la section de fonctionnement concernent des ajustements par rapport au vote du budget primitif.

Les affectations en dépenses de la section d'investissement concernent les dépenses nécessaires aux dépenses prévues en 2020, à savoir, et de manière non exhaustive :

- Enfouissement d'une partie de la rue du pont de Terre
- Acquisition d'un véhicule et d'une tondeuse autoportée pour les services techniques
- Remise en état du terrain de football
- Réfection de voiries
- Amélioration de la vidéosurveillance

MME LACROIX DESESSART s'interroge sur la nécessité d'utiliser le stade de football en période estivale et qu'il conviendrait de le préserver.

M. BERNADICOU répond que l'arrosage estival régulé est dû à sa réfection qui le nécessite.

MME FELI propose que la récupération des eaux des toitures des padels soit étudiée.

Le Conseil Municipal,

Considérant l'exposé et les documents remis en séance,

Considérant l'avis de la Commission des Finances en date du 3 Juin 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

18 VOIX « POUR », 5 « ABSTENTIONS »

- **DECIDE** de voter le budget supplémentaire 2020 au chapitre avec une présentation fonctionnelle,
- **ADOpte** le budget supplémentaire qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 167 680,87 €

Recettes : 167 680,87 €

Section d'investissement :

Dépenses : 627 102,20 €

Recettes : 627 102,20 €

5 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les subventions allouées aux associations pour l'année 2020.

M. Thierry PILLON, Président de l'ASA Tennis de Table et donc intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote des subventions allouées aux associations.

ASSOCIATIONS	2019	DEMANDE 2020	SUBVENTION 2020
AIPEAH	1300 €	1300 €	1300 €
AIRSOFT	700 €	1000 €	800 €
Amicale Sportive des Jeunes Sapeurs Pompiers	500 €	500 €	500 €
Ass. Française du syndrome de RETT	0 €	250 €	250 €
ASSOCIATION CULTURELLE	2 000 €	2 500 €	2 000 €
ATHLETISME	2 500 €	3 500 €	2 800 €
AVENIR CYCLISTE	1 100 €	1 100 €	1 100 €
BARBOUILLEURS	350 €	400 €	400 €
BILLARD	150 €	300 €	150 €
C.I.A. (informatique)	17 000 €	17 000 €	15 200 €

CERCLE PHILATELIQUE	100 €	100 €	100 €
CHASSE	1 200 €	1 500 €	1 200 €
CHEVAUX D'AGNETZ	5 100 €	5 100 €	5 100 €
CLUB DES COLLECTIONNEURS	300 €	350 €	350 €
COMITE DES FETES	7 000 €	7 000 €	7 000 €
COMPAGNIE DES MYRIADES	650 €	650 €	650 €
Coop. Ecole Agnetz	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Coop. Ecole maternelle	3 000 €	4 000 €	3 000 €
US ETOUY-AGNETZ	1 000 €	4000 €	2000 €
JOIE DE VIVRE	4 300 €	4 300 €	4 300 €
LE VAIRON	1 000 €	1 000 €	1 000 €
RANDOS SYMPAS	700 €	700 €	700 €
TENNIS	2 500 €	2 500 €	2 500 €
TENNIS TABLE	600 €	600 €	600 €

Il convient également de délibérer sur la subvention allouée au CCAS. Pour mémoire, en 2019, celle-ci s'élevait à 22 400 €.

Concernant l'allocation de subventions aux associations,

Le Conseil Municipal,

Considérant que M. Thierry PILLON, Président de l'ASA Tennis de Table et donc intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote des subventions allouées aux associations,

Considérant l'avis de la Commission des Finances en date du 3 Juin 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** l'allocation des subventions telle que présentée ci-dessus

Concernant l'allocation d'une subvention au CCAS,

Le Conseil Municipal,

Considérant les besoins de financement du CCAS,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

- **APPROUVE l'allocation d'une subvention de 22 400 € au CCAS d'Agnetz**

6 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DE LA CC DU CLERMONTOIS

La Communauté de communes dispose de la compétence portant sur l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie numérique sur le territoire du Clermontois.

Dans le cadre de cette prise de compétence, la communauté de communes récupère le Fab Lab. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 30 janvier 2020 afin d'évaluer le montant des charges transférées. La commission a élaboré un rapport qui a été transmis aux communes pour adoption.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales (2/3 des communes représentant 50 % de la population ou l'inverse), prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du rapport de la CLECT annexé à la présente délibération présenté par Madame Le Maire.

Les communes sont invitées à se prononcer sur ce transfert, sachant que l'impact financier pour la commune d'Agnetz est de 6 125,39 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 07 mai 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes du Clermontois;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts;

Vu la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue le 30 janvier 2020;

Vu le rapport établi par la CLECT et transmis aux communes le 13 février 2020;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

- **ADOpte le rapport d'évaluation des charges transférées élaboré par la CLECT réunie le 30 janvier 2020 suite au transfert du volet médiation numérique (Fab Lab) dans le cadre de la prise de compétence élaboration et mise en oeuvre d'une stratégie numérique sur le territoire du Clermontois.**

AFFAIRES GENERALES

7 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SE60

Le conseil municipal doit se prononcer sur la nomination de 2 représentants titulaires au Syndicat d'Energie de l'Oise.

Après un appel à candidature, Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer, par un vote à main levée.

Ont obtenu :

- Jean Pierre ROUSSELLE : 23 voix
- Alain CARON : 23 voix

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DESIGNE**
 - o **Jean-Pierre ROUSSELLE**
 - o **Alain CARON**
- Délégués titulaires auprès du Syndicat d'Energie de l'Oise**

8 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SMOTHD

Le conseil municipal doit se prononcer sur la nomination d'1 représentant titulaire au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit.

Après un appel à candidature, Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer, par un vote à main levée.

Ont obtenu :

- Alain CARON : 23 voix

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DESIGNE**

- **Alain CARON**
Délégué titulaire auprès du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit.

9 – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT CNAS

Le conseil municipal doit se prononcer sur la nomination d'un correspondant au CNAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE Valérie HEBERT représentante du Conseil Municipal auprès du CNAS**

10 – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Conformément à la circulaire ministérielle du 26 Octobre 2001, relative à la mise en place d'un réseau de correspondants « Défense » dans chaque commune, il convient de nommer un représentant qui sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE Nicolas TASSEL correspondant DEFENSE**

11 – QUESTIONS DIVERSES

M. CARON informe le conseil municipal qu'une opération d'hydroseeding est prévue dans les allées de l'ancien cimetière et que des végétaux adaptés seront plantés dans les intertombes afin de limiter la pousse d'adventices.

La commission environnement est convoquée le Vendredi 12 Juin 2020 à 16h au cimetière pour approfondir le sujet.

MME ANSART informe le conseil municipal que M. ROUSSELLE, en tant que Maire, a utilisé le droit de préemption par les délégations qui lui étaient accordées, sur les parcelles cadastrées AI72 et AI73 sises 264 rue Bernard Laurent, pour un montant de 192 000 €.

L'objectif de cette préemption est la création d'un lieu de convivialité.

M. EVRARD annonce que toutes les festivités communales sont annulées jusque fin septembre 2020.

La traditionnelle cérémonie du 17 Juin se tiendra en comité restreint (10 personnes). MME LACROIX DESESSART regrette de ne pouvoir y représenter le conseil régional.

MME BEAUFILS informe le conseil municipal qu'elle a visité l'école élémentaire dernièrement. Selon les exigences des protocoles sanitaires obligatoires, l'accueil est bien respecté, au niveau du temps scolaire comme périscolaire.

Actuellement, 15 élèves de maternelle et 44 élèves d'élémentaire sont accueillis.

Les conditions d'ouverture du centre de loisirs pour la période estivale sont toujours attendues.

M. TASSEL s'interroge sur le démarrage des études concernant la réfection de la rue de la croix verte. MME ANSART répond que celles-ci sont prévues en cours de mandat.

MME LACROIX-DESESSART demande à ce qu'une communication concernant l'ouverture du centre de loisirs cet été soit faite sur le site internet de la mairie. MME ANSART répond que l'ILEP, délégataire de service, fera la communication directement aux familles mais que cette information sera également retransmise sur le site internet de la mairie.

M. MENARD demande la possibilité de réunir la commission des finances trimestriellement afin d'étudier l'exécution du budget.

M. VAILLANT informe le conseil municipal qu'il a rencontré les riverains du citystade, et a effectué des passages réguliers pour vérifier l'application du règlement en vigueur.

Concernant l'étang de Boulincourt et l'abus de certaines personnes, la gendarmerie a dû intervenir.

MME FELI demande la destination du budget alloué à la vidéosurveillance. M. VINAND répond que cette somme sera destinée au renforcement des liaisons radios.

M. BERNADICOU informe le conseil municipal que le dispositif « PASS'PERMIS » sera lancé le 26 Juin prochain à 18h dans la salle du Parc (réunion d'information pour les 13 jeunes dont la candidature a été acceptée).

Il précise également avoir rencontré M. LEJEUNE, Président de l'ASA Tennis. Les courts de tennis sont désormais réouverts, avec la prise en compte des protocoles sanitaires.

En revanche, il déplore que ces mêmes protocoles ne soient pas toujours appliqués sur les courts de padels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h47
